

En exercice : 28

Présents : 20 + 3 pouvoirs

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Enseignement Culturel" : 18

Présents : 14 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 27 mars 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le dix avril, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ	M. H. LHERMITTE	Mme F. HUGUENIN
Mme C. GASTÉ	M. G. CRESPIN	Mme M. DENIS
M. J.C. ROUAULT	M. R. SURCOUF	M. H. DEPOUEZ
Mme K. BOISNARD	M. P. ROUAULT	Mme C. MASSART
M. K. BETTAL		
SUPPLEANTE : Mme Z. HERCEG GALESNE		
POUVOIRS : de Mme B. MILLET à M. K. BETTAL		
EXCUSES : TITULAIRES : Mme N. BRIAND	M. P.M. NANA	Mme N. LEFEBVRE-BERTIN
Mme I. SIMONESSA	Mme B. MILLET	

REMBOURSEMENT A UNE FAMILLE

Monsieur Robert SURCOUF, Vice-Président de la compétence Enseignement Culturel, informe les membres du Comité Syndical qu'une famille a loué un ½ violoncelle à l'école de musique pour l'année 2023-2024, or l'enseignant dès la fin octobre a demandé à la famille de louer un ¾ violoncelle. L'école de musique n'ayant pas de ¾ violoncelle la famille a dû louer cet instrument à l'extérieur.

Les membres de la commission « Enseignement Culturel » en date du 16 janvier 2024 a émis un avis favorable au remboursement de 3 trimestres de location.

Il est proposé de rembourser la somme de 90 € à la famille

Payeur	Adresse	CP Ville
Mme LE MARCHAND Virginie et M. LE DU Mario	21 Ter rue du Docteur Léon	35740 PACE

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **à l'unanimité** décident :

- d'accepter le remboursement de 3 trimestres de location
- d'engager la somme de 90 € au compte 673 du budget « Enseignement Culturel » 2024
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur Surcouf, Vice-Président de la compétence « Enseignement Culturel » à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le2024,

Sa Publication le2024,

Sa notification.....2024,

Le Président

Registre dûment signé

Pour extrait conforme

Le Président